COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE

assainissement non collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2019

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Table des matières

1.	. CA	RACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
	1.1. 1.2. 1.3. 1.4.	Presentation du territoire desservi Mode de gestion du service Estimation de la population desservie (D301.0) Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	4 4
2.	TA	RIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	6
	2.1. 2.2.	MODALITES DE TARIFICATION	
3.	INI	DICATEURS DE PERFORMANCE	8
	3.1.	Taux de conformite des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	8
4.	FIN	NANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	10
	4.1. 4.2. ET LES	Montants financiers des travaux realises Presentation des projets a l'etude en vue d'ameliorer la qualite du service a l'usag s performances environnementales du service	GER

1. Caractérisation technique du service

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et l'article L.224-9 du Code Général des Collectivités Territoriales imposaient aux communes que le contrôle des assainissements non collectifs soit assuré sur l'ensemble du territoire français au plus tard le 31 décembre 2005. La loi sur l'eau (LEMA) du 30 décembre 2006 confirme et précise le rôle des communes pour le contrôle de l'assainissement non collectif avec une nouvelle échéance : il faut que les communes aient réalisé les contrôles au plus tard au 31 décembre 2012.

Pour répondre à ces obligations réglementaires, et après transfert de cette compétence par ses communes membres, le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes Sud Territoire a été créé au 1^{er} janvier 2009.

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau □ communa ☑ intercomn				
Nom de la collectivité : COMMUNAUT	TÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE			
Nom de l'entité de gestion: assainissement non collectif				
Caractéristiques (commune, EPCI et typ	e, etc.) : Communauté de communes			
Compétences liée au service				
Contrôle des installations	aitement des matières de vidanges			
Entretien des installations	Shabilitation des installations Réalisation des installations			
Territoire desservi (communes adhérente	es au service, secteurs et hameaux desservis, etc.):			
 BEAUCOURT 	o GRANDVILLARS			
o BORON	o GROSNE			
 BREBOTTE 	 JONCHEREY 			
 BRETAGNE 	 LEBETAIN 			
 CHAVANATTE 	 LEPUIX-NEUF 			
 CHAVANNES-LES-GRANDS 	 MONTBOUTON 			
 COURCELLES 	 RECOUVRANCE 			
 COURTELEVANT 	 RECHESY 			
o CROIX	 SAINT-DIZIER-L'ÉVEQUE 			
o DELLE	o SUARCE			
FAVEROIS	 THIANCOURT 			
 FLORIMONT 	 VELLESCOT 			
 FROIDEFONTAINE 	 VILLARS-LE-SEC 			
o FECHE-L'ÉGLISE				
• Existence d'une CCSPL	Oui ☑ Non			

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière.

La CCST a pris compétence Assainissement Non Collectif au 1^{er} janvier 2009. A ce titre, elle prend en charge les missions suivantes :

- le contrôle des installations neuves, depuis leur conception, jusqu'à leur réalisation,
- le diagnostic des installations existantes,
- le contrôle de bon fonctionnement des installations existantes.

Le règlement de service du SPANC a été instauré à la création de celui-ci (délibération en date du 12 décembre 2008).

Les moyens de fonctionnement du service sont mutualisés avec le Service Assainissement Collectif de la CCST.

Afin d'assurer le service, le technicien dispose du matériel suivant :

- un véhicule,
- une caméra pour la visite des canalisations,
- du petit matériel nécessaire au diagnostic (pioche, appareil photo, gants...),
- du matériel informatique de bureau.

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 4 293 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 4 293.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 100 % au 31/12/2019. (100 % au 31/12/2018).

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2018	Exercice 2019				
A – É	A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service						
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui				
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui				
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui				
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui				
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service							
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Oui	Oui				
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non				
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Oui	Oui				

L'indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2019 est de 120 (120 en 2018).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020			
Compétences obligatoires					
Tarif du contrôle des installations neuves en € : vérification et conception	69.86	69.86			
Tarif du contrôle des installations neuves en € : vérification d'exécution	69.86	69.86			
Tarif du contrôle des installations existantes en €	69.86	69.86			
Tarifs des autres prestations aux abonnés en € : contrôle périodique	62.56	62.56			
	Compétences facultatives				
Service facultatif d'entretien : frais de gestion	22.00	22.00			
Vidange fosse standard 3 m ³	178.54	187.00			
Vidange bac à graisse supplémentaire	57.63	66.00			

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- ➤ Délibération du 05/12/2008 effective à compter du 01/01/2009 fixant les tarifs des prestations obligatoires
- Délibération du 02/07/2010 effective à compter du 02/07/2010 fixant les tarifs des prestations d'entretien du SPANC

2.2. Budget

Concernant le budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif, le détail est le suivant :

Dépenses 2019

- 8 381,39 euros en charges salariales
- 9 914,12 euros en vidange pour les particuliers
- 156 300,00 euros de réhabilitation de l'assainissement non collectif

Soit un budget total de dépenses de 174 595,51 euros HT.

Recettes 2019

- 17 387,49 euros pour le contrôle de l'existant et le contrôle du neuf et prestation d'entretien (vidange)
- 160 294,15 euros d'aides Agence de l'Eau RM etC
- 43 988,97 d'excédent 2018

Soit un budget total de recettes de 221 670,61 euros.

Soit un excédent de 47 075,10 euros au 31/12/2019.

3.Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/N,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

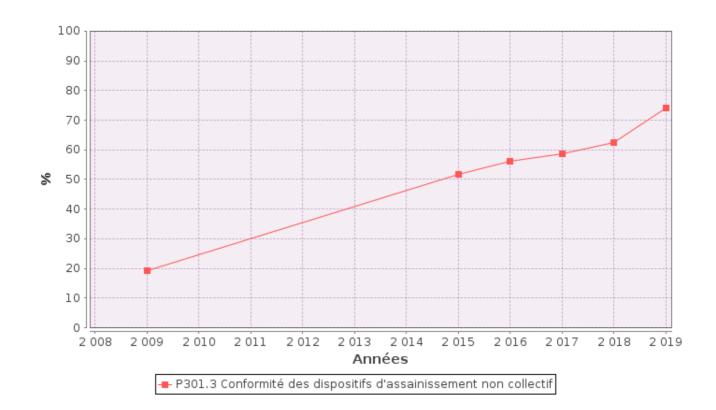
<u>Attention</u> : cet indice ne doit être calculé que si l'<u>indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif</u> est au moins égal à 100.

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait + ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes

Nombre d'installations contrôlées ou de risques avérés de pollution de l'environnement ou de l'environnement Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service * 100

	Exercice 2018	Exercice 2019
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	531	604
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	1 633	1 652
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	486	619
Taux de conformité en %	62,3	74



Synthèse des contrôles réalisés par le SPANC en 2019 :

Le SPANC a réalisé, en 2019 :

- 23 certificats d'urbanisme,
- 31 permis de construire,
- 75 contrôles suite à travaux
- 92 diagnostics d'installations existantes,
- 23 diagnostics suite à vente.

Le taux de conformité pour les nouvelles constructions est de 100 %, avec des réserves régulièrement sur la mise en place des ventilations à terminer.

Dans le cadre du service facultatif d'entretien, mis en place en octobre 2011, 57 propriétaires ont fait appel en 2019 au service pour vidanger leurs fosses ou bacs à graisse.

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux **réalisés** durant l'exercice budgétaire **2019** est de $0 \in$.

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en €
	0